



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT GRAND EST – Etablissement de l'Aube

PV des résultats à l'épreuve d'admission TAXI Session du 25 juillet 2023

Cette liste est composée uniquement des candidats admis

Sont déclarés admis les candidats suivants (TAXI) :

BENKEMOUN Thomas
MONGIN Christopher

Troyes, le 26 juillet 2023

Pour le Président et par délégation
Georges BELL, Président de la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de Région Grand Est – Etablissement de l'Aube



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION Grand EST

5 Boulevard de la défense Espace Partenaires 2^{ème} étage. 57 078 METZ Cedex 3 03 87 20 36 80

www.artisanat.fr – www.cmar-grandest.fr - contact@cmar-grandest.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

ÉTABLISSEMENT DE L'AUBE

6 rue Jeanne d'Arc · 10000 TROYES · 03.25.82.62.00

www.cma-aube.fr · contact@cma-aube.fr